

NUMERO DE DELIBERATION	OBJET	VOTE	PAGES
<u>01/24.04.2026</u>	Installation du Conseil Communautaire	ADOPTÉE	1 à 11
<u>02/24.04.2026</u>	Election du Président	ADOPTÉE	12 à 30
<u>03/24.04.2026</u>	Détermination du nombre de Vice-Présidents	ADOPTÉE	31 à 32
<u>04/24.04.2026</u>	Election du premier Vice-Président	ADOPTÉE	33 à 34
<u>05/24.04.2026</u>	Election du deuxième Vice-Président	ADOPTÉE	35 à 36
<u>06/24.04.2026</u>	Election du troisième Vice-Président	ADOPTÉE	37 à 38
<u>07/24.04.2026</u>	Election du quatrième Vice-Président	ADOPTÉE	39 à 40
<u>08/24.04.2026</u>	Election du cinquième Vice-Président	ADOPTÉE	41 à 42
<u>09/24.04.2026</u>	Election du sixième Vice-Président	ADOPTÉE	43 à 44
<u>10/24.04.2026</u>	Election du septième Vice-Président	ADOPTÉE	45 à 46
<u>11/24.04.2026</u>	Election du huitième Vice-Président	ADOPTÉE	47 à 48
<u>12/24.04.2026</u>	Election du neuvième Vice-Président	ADOPTÉE	49 à 50
<u>13/24.04.2026</u>	Election du dixième Vice-Président	ADOPTÉE	51 à 52
<u>14/24.04.2026</u>	Election du onzième Vice-Président	ADOPTÉE	53 à 54
<u>15/24.04.2026</u>	Election du douzième Vice-Président	ADOPTÉE	55 à 56
<u>16/24.04.2026</u>	Election du treizième Vice-Président	ADOPTÉE	57 à 58
<u>17/24.04.2026</u>	Election du quatorzième Vice-Président	ADOPTÉE	59 à 60
<u>18/24.04.2026</u>	Délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Ternois	ADOPTÉE	61 à 64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
Délibération n°01/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. Raymond CROISEL.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Installation du Conseil Communautaire

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2016 portant création de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 23 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois, lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu les résultats des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du nouveau Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

M. Raymond CROISEL, doyen d'âge de l'assemblée demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE :

d'installer dans leurs fonctions les membres de la Communauté de communes du Ternois, dont la liste est annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Raymond CROISEL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 27 AVRIL 2026
DELEGUES TITULAIRES

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le 27 AVRIL 2026
 ID : 062-200069672-20260424-01_24042026-DE

1

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
1	Anvin	VANNEUVILLE Patrick	Maire	Présent
2	Aubrometz	VALLIERE Sébastien	Maire	Présent
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	Présent
4	Auxi le Château	GUILLUY Aline	Maire	Présente
5	Auxi le Château	HOYEZ Laurent	1 ^{er} Adjoint	Présent
6	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	Présente
7	Auxi le Château	CLAUSSE Arnold	3 ^{ème} Adjoint	Présent
8	Auxi le Château	FRASER-PINTAPARIS Alexandra	2 ^{ème} Adjointe	Présente
9	Auxi le Château	BRUNIAUX Thomas	CM	Présent
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	Présent
11	Bailleul les Pernes	GIFFARD Miguel	Maire	Présent
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	Présent
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	Présent
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	Présent
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	Présent
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	Présent

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
17	Boffles	CROISEL Raymond	Maire	Présent
18	Bonnières	FAY Jean Luc	Maire	Présent
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	Présent
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	Présent
21	Bours	BEUCAMP Bertrand	Maire	Présent
22	Boyaval	BETOURNE Georgy	Maire	Présent
23	Brias	CLAY Gérard	Maire	Présent
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	Présent
25	Buneville	MARTIN Joël	Maire	Présent
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	Présent
27	Conteville en Ternois	KIELBASA Raymond	Maire	Présent
28	Croisette	MARTIN Geoffrey	Maire	Présent
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	Présent
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	Présent
31	Eps Herbeval	HERMANT Patrick	Maire	Présent
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	Présent

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	Présent
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	Présent
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	Présente
36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	Présent
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	Présent
38	Floringhem	LEVEL Véronique	1 ^{ère} adjointe	Présente
39	Fontaine les Boulans	ROLAND Anthony	Maire	Présent
40	Fontaine les Hermans	DE LIEGE Arnaud	Maire	Présent
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	Présent
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	Présent
43	Foufflin Ricametz	SENECHAL David	Maire	Présent
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	Présent
45	Frévent	DELARCHE Johann	Maire	Présent
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine	1 ^{ère} Adjointe	Présente
47	Frévent	LEROY Bryan	4 ^{ème} Adjoint	Absent excusé Pouvoir donné à Johann DELARCHE (Frévent)
48	Frévent	BODART Sophie	3 ^{ème} Adjointe	Présente

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
49	Frévent	RAMON Tony	2 ^{ème} Adjoint	Présent
50	Frévent	OBIN Solweig	5 ^{ème} Adjointe	Absente excusée Pouvoir donné à RAMON Tony (Frévent)
51	Frévent	LEBOUGRE Jackie	6 ^{ème} Adjoint	Présent
52	Frévent	SARRAZYN Dorothée	CM Déléguée	Présente
53	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	Présent
54	Gauchin Verloingt	FAUQUEMBERGUE Thierry	3 ^{ème} Adjoint	Absent excusé Pouvoir donné à CREPY Dominique (Gauchin Verloingt)
55	Gennes Ivergny	WISEUR Jean-Michel	Maire	Présent
56	Gouy en Ternois	TAQUIN Grégory	Maire	Présent
57	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	Présent
58	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	Présent
59	Hautecloque	BRULIN Isabelle	Maire	Présente
60	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	Présent
61	Herlin le Sec	DESBUREAUX Patrice	Maire	Présent
62	Herlincourt	DELORY Claudine	Maire	Présente
63	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	Présent
64	Hestrus	CARON Olivier	Maire	Présent

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 062-200069672-20260424-01_24042026-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026
DELEGUES TITULAIRES

5

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
65	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	Présente
66	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	Présent
67	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	Présent
68	Humières	MERLIN Georges	Maire	Présent
69	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	Présent
70	Le Ponchel	BARRE Ludovic	Maire	Présent
71	Ligny Saint Flochel	MILLIEN Eric	Maire	Présent
72	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	Présent
73	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	Présent
74	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	Présent
75	Maisnil	LEMAIRE Jacques	Maire	Présent
76	Marest	SENSE Marcel	Maire	Présent
77	Marquay	LAIGLE Guillaume	Maire	Présent
78	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	Présente
79	Monchel sur Canche	NANTOIS Daniel	Maire	Présent
80	Monchy Breton	CAPENDU Vanessa	Maire	Présente

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
81	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit	Maire	Présent
82	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	Présent
83	Nedon			Délégation spéciale Siège à titre consultatif
84	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	Présent
85	Neuville au Cornet	BURET Vincent	Maire	Présent
86	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	Présent
87	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	Présent
88	Œuf en Ternois	CANDAELE Alexandre	Maire	Présent
89	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	Présent
90	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	Maire	Présent
91	Pernes en Artois	DERISBOURG VINCETTE Catherine	4 ^{ème} Adjointe	Présente
92	Pernes en Artois	GRASSO Vito-Antonio	1 ^{er} Adjoint	Présent
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène	CM	Présente
94	Pierremont	VIVIER Nathalie	Maire	Présente
95	Predefin	LASSALLE Jean-Noël	Maire	Présent
96	Pressy	MALLE Bernard	Maire	Présent

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
97	Quoeux Haut Mainil	TIRMARCHE Freddy	Maire	Présent
98	Ramecourt	PRUVOST Sylvain	Maire	Présent
99	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	Présent
100	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	Présent
101	Sachin	GAROT Dominique	Maire	Présent
102	Sains les Pernes	GILLION Christelle	Maire	Présente
103	Saint Michel s/ Ternoise	DEMONT Gilles	Maire	Présent
104	Saint Michel s/ Ternoise	DABLEMONT Rose-Marie	3 ^{ème} Adjointe	Présente
105	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	Présente
106	Saint Pol sur Ternoise	DEROZIER Michaël	3 ^{ème} Adjoint	Présent
107	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2 ^{ème} Adjointe	Présente
108	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	Présent
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4 ^{ème} Adjointe	Présente
110	Saint Pol sur Ternoise	DEGOUVE Dominique	5 ^{ème} Adjoint	Présent
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	6 ^{ème} Adjointe	Présente
112	Saint Pol sur Ternoise	JOSEPH Vincent	7 ^{ème} Adjoint	Présent

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
113	Saint Pol sur Ternoise	DUPUIS Caroline	8 ^{ème} Adjointe	Présente
114	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	CM	Présent
115	Saint Pol sur Ternoise	LOISEL Olivier	CM	Présent
116	Saint Pol sur Ternoise	DUHAUTOIS Corinne	CM	Absente excusée Pouvoir donné à LOISEL Olivier (St Pol sur Ternoise)
117	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	Absente excusée Pouvoir donné à JOSSIEN Jérôme (Pernes)
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	Présent
119	Sibiville	QUENTIN Bertrand	Maire	Présent
120	Siracourt	GENELLE André	Maire	Présent
121	Tangry	RIGOT Olivier	Maire	Présent
122	Teneur	BREBION Thierry	Maire	Présent
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	Présent
124	Tilly Capelle	BLAREL Pierre	Maire	Présent
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	Présent
126	Troisvaux	HEBERT Philippe	Maire	Absent excusé Représenté par BURET Elise (Suppléante)
127	Vacquerie le Boucq	TOUPET Nathalie	Maire	Présente
128	Valhuon	LEROY Maryse	Maire	Présente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 27 AVRIL 2026
DELEGUES TITULAIRES

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 27 AVRIL 2026
ID : 062-200069672-20260424-01_24042026-DE

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	OBSERVATIONS
129	Vaulx	BRUHIER Claude	Maire	Présent
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique	Maire	Présent
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	Absent excusé Représenté par VERNY Annick (Suppléante)
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	Présent
133	Willencourt	HOORELBEKE Philippe	Maire	Présent

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. Raymond CROISEL.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du Président

La séance ouverte,

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

En application combinée des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, rendus applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du même code, le Président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Après avoir rappelé ces dispositions, les conseillers communautaires peuvent procéder aux opérations de vote.

Le Président de séance demande au(x) candidat(s) au poste de Président de la Communauté de Communes du Ternois, de se déclarer.

M. Johann DELARCHE
M. André GENELLE
Mme Ingrid GAILLARD
sont candidats à la fonction de Président.

Le Président de séance invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 121
- f. Majorité absolue requise : 61

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Johann DELARCHE	13 Voix	Treize
M. André GENELLE	69 Voix	Soixante-neuf
Mme Ingrid GAILLARD	39 Voix	Trente-neuf

Vu les résultats du scrutin ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président ;

M. André GENELLE, ayant obtenu la majorité absolue avec 69 voix au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé Président de la Communauté de communes du Ternois et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Raymond CROISEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



DÉPARTEMENT
Pas de Calais
 ARRONDISSEMENT
Arras

EPCI :
Communauté de Communes du
TERNOIS

Election du Président, des vice-présidents

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Effectif légal du conseil communautaire
133

Nombre de conseillers en exercice
132

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre du mois de avril

à 14 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du TERNOIS

Étaient présents l'ensemble des conseillers communautaires sauf

M. Bryan LEROY de Frevent	donne pouvoir à M. Johan DELARCHE de Frevent
M. Thierry FAUCHEMBERGUE de Gauchin Verlaingt	donne pouvoir à M. Dominique CREPY de Gauchin V.
Mme Corinne DUHAUTOIS de S'Isle/Idre	donne pouvoir à M. Olivier LOISEL de S'Isle/Idre
Mme Claude ROUSSEL de S'Isle/Idre	donne pouvoir à M. Jérôme JOSSIEU de Bernes
Mme Solweip OBIN de Frevent	donne pouvoir à M. Tony RATHON de Frevent

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CROISEL Raymond, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. M. CANDAËLE Alexandre a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Election du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 127 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs

Philippe TIQUET - David SENECHAL - Guillaume LAIGLE - Dominique DEBOUVE

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Handwritten mark

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 ID : 062-200069672-20260424-02_24042026-DE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, dans une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 121
- f. Majorité absolue ³ 61

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELARCHE Johann	13	Treize
GAILLARD Ingrid	39	trente neuf
GENIELE André	69	soixante neuf
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. André GENELE a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. André GENELE élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.6211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 12 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 19
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 108
- f. Majorité absolue ⁴ 55

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>COQUET Dominique</u>	<u>108</u>	<u>Cent Huit</u>
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

⁶ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Dominique COQUET a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 99
- f. Majorité absolue ⁴ 50

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GUILLUY Aline</u>	<u>97</u>	<u>quatre vingt dix sept</u>
<u>GAILLARD Ingrid</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>MERLIN Hélène</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁸ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 ID : 062-200069672-20260424-02_24042026-DE

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Aline Guilluy a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 130
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 106
- f. Majorité absolue ⁴ 54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PERRIN Angelique</u>	<u>106</u>	<u>cent six</u>
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ~~.....~~
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ~~.....~~
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ~~.....~~
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ~~.....~~
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ~~.....~~
- f. Majorité absolue ⁴ ~~.....~~

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ~~.....~~
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ~~.....~~
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ~~.....~~
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ~~.....~~
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ~~.....~~

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

¹⁰ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Mme Angélique PERRIN - 6 - a été immédiatement installée(e)

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 114
- f. Majorité absolue ⁴ 58

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DEROZIER Michaël</u>	<u>42</u>	<u>quarante-deux</u>
<u>HOCHART Didier</u>	<u>69</u>	<u>soixante-neuf</u>
<u>VASSEUR Daniëlle</u>	<u>2</u>	<u>deux</u>
<u>PRUVOST Alain</u>	<u>1</u>	<u>une</u>

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Didier HOCHART a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
 f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAILLARD Ingrid	103	Cent - trois
VANNEUILLE Patrick	1	une
BOITTEL Lionel	1	une

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M^{me} Ingrid GAILLARD a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 118
- f. Majorité absolue ⁴ 60

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOSSIEU Jérôme	40	Quarante
MERLIN Hélène	51	Cinquante et un

¹⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

DUSART Martine

-8-
27

air

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 117
- f. Majorité absolue ⁴ 59

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JASSIEN Jérôme	37	Trente-sept
MERLIN Hélène	61	Soixante et un
DUSART Martine	19	Dix-neuf

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme Hélène MERLIN a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 23
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 97
- f. Majorité absolue ⁴ 49

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELARCHE Johann	94	Quatre-vingt-quatorze
CHOQUET René	1	une
DAUE Bernard	1	une
JASSIEN Jérôme	1	une

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 ID : 062-200069672-20260424-02_24042026-DE

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Johann DELARCHE a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

1
131
4
5
122
62

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TAQUIN <u>Gregory</u>	19	Dix-neuf
LESQUIETTE <u>Christine</u>	30	Trente
MELIN <u>Daniel</u>	73	Soixante-treize

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 062-200069672-20260424-02_24042026-DE

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Daniel MELIN a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 130
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 126
- f. Majorité absolue ⁴ 64

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CREPY Dominique</u>	<u>60</u>	<u>soixante</u>
<u>HERTAULT Julie</u>	<u>66</u>	<u>soixante six</u>
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

²¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme Julie HERTAULT a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Election du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

2
130
33
9
88
45

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MONTEL Damien</u>	<u>86</u>	<u>Quatre vingt six</u>
<u>T. IQUET Philippe</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>PRIN Marcel</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

²⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Damien MONTEL a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Election du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 129
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 121
- f. Majorité absolue ⁴ 61

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FAY Jean Luc</u>	<u>92</u>	<u>Quatre vingt deux</u>
<u>JOSSIEU Jérôme</u>	<u>29</u>	<u>Vingt neuf</u>
.....
.....

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M Jean Luc FAY a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 129
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 26
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 99
- f. Majorité absolue ⁴ 50

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEAUCANP Bertrand	95	Quatre-vingt-quinze
RIGOT Olivier	3	Trois
JOSSIEN Jérôme	1	Une
.....
.....

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M. Bertrand BEAUCANP a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 127
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 115
- f. Majorité absolue ⁴ 58

²⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOITEL Lionel	46	soixante-seize
COPPIN Christophe	39	Trente-neuf

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.13.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Lionel BOITEL a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Election du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

5
127
32
5
90
46

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALLET Willy	87	Quatre-vingt-sept
TIOUET Philippe	1	une
JOSSIEU Jérôme	1	une
BERTHE Alain	1	une

³⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M. Willy GALLET a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁴

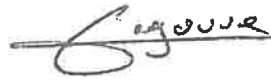
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

³² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
³⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

minutes, en double exemplaire ³⁷ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant),
assesseurs et le secrétaire.
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire le plus âgé,
Les assesseurs,

Le secrétaire,



³⁷ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
Délibération n°03/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Détermination du nombre de vice-Présidents

La séance ouverte,

Sous la présidence de M. André GENELLE élu Président, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-Présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 23 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de communes du Ternois et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération n°1 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Considérant que le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que le Conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-Président(e)s, sans limitation de nombre ;

Le Président propose de fixer le nombre de vice-Présidents à quatorze (14).

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE

de fixer le nombre de vice-Présidents à quatorze (14).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26*



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du premier vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Dominique COQUET est candidat à la fonction de 1er vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 19
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 108
- f. Majorité absolue requise : 55

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Dominique COQUET	108 Voix	Cent-huit

Vu les résultats du scrutin ;

M. Dominique COQUET a été proclamé **PREMIER VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Délibération n°05/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du deuxième Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 2ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 2ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

Mme Aline GUILLUY est candidate à la fonction de 2ème vice-Présidente.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 132
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 99
- f. Majorité absolue requise : 50

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
Mme Aline GUILLUY	97 Voix	Quatre-vingt-dix-sept
Mme Ingrid GAILLARD	1 Voix	Une
Mme Hélène MERLIN	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Aline GUILLY a été proclamée DEUXIEME VICE-PRESIDENTE de la Communauté de Communes du TERNOIS et a immédiatement été installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Délibération n°06/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du troisième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 3ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 3ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

Mme Angélique PERRIN est candidate à la fonction de 3ème vice-Présidente.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 130
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 106
- f. Majorité absolue requise : 54

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
Mme Angélique PERRIN	106 Voix	Cent-six

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Angélique PERRIN a été proclamée **TROISIEME VICE-PRESIDENTE** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
Délibération n°07/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du quatrième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 4ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 4ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Michaël DEROZIER et M. Didier HOCHART sont candidats à la fonction de 4ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 114
- f. Majorité absolue requise : 58

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Michaël DEROZIER	42 Voix	Quarante-deux
M. Didier HOCHART	69 Voix	Soixante-neuf
Mme Danielle VASSEUR	2 Voix	Deux
M. Alain PRUVOST	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

M. Didier HOCHART a été proclamé **QUATRIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

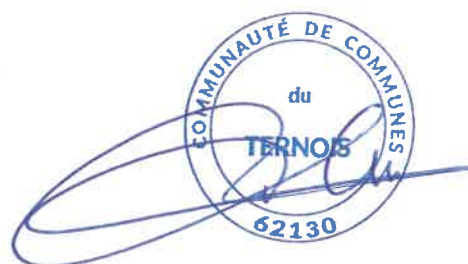
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Délibération n°08/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du cinquième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 5ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 5ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

Mme Ingrid GAILLARD est candidate à la fonction de 5ème vice-Présidente.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 105
- f. Majorité absolue requise : 53

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
Mme Ingrid GAILLARD	103 Voix	Cent trois
M. Patrick VANNEUVILLE	1 Voix	Une
M. Lionel BOITEL	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Ingrid GAILLARD a été proclamée **CINQUIEME VICE-PRESIDENTE** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du sixième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'**élection du 6ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 6ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Jérôme JOSSIEN, Mme Hélène MERLIN, Mme Martine DUSART sont candidats à la fonction de 6ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 118
- f. Majorité absolue requise : 60

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Jérôme JOSSIEN	40 Voix	Quarante
Mme Hélène MERLIN	51 Voix	Cinquante et une
Mme Martine DUSART	27 Voix	Vingt-sept

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un deuxième tour.

Résultats du 2^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 117
- f. Majorité absolue requise : 59

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Jérôme JOSSIEN	37 Voix	Trente-sept
Mme Hélène MERLIN	61 Voix	Soixante et un
Mme Martine DUSART	19 Voix	Dix-neuf

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Hélène MERLIN a été proclamée **SIXIEME VICE-PRESIDENTE** de la Communauté de Communes du TERNOIS et a immédiatement été installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du septième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'**élection du 7ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 7ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Johann DELARCHE est candidat à la fonction de 7ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 23
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 97
- f. Majorité absolue requise : 49

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Johann DELARCHE	94 Voix	Quatre-vingt-quatorze
M. René CHOQUET	1 Voix	Une
M. Bernard MALLE	1 Voix	Une
M. Jérôme JOSSIEN	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

M. Johann DELARCHE a été proclamé **SEPTIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
Délibération n°11/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du huitième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du **8ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 8ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Grégory TAQUIN, Mme Christine LEGUILLETTE et M. Daniel MELIN sont candidats à la fonction de 8ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 131
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 122
- f. Majorité absolue requise : 62

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Grégory TAQUIN	19 Voix	Dix-neuf
Mme Christine LEGUILLETTE	30 Voix	Trente
M. Daniel MELIN	73 Voix	Soixante-treize

Vu les résultats du scrutin ;

M. Daniel MELIN a été proclamé **HUITIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
 Délibération n°12/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés:

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du neuvième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 9ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 9ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Dominique CREPY et Mme Julie HERTAULT sont candidats à la fonction de 9ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 130
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 126
- f. Majorité absolue requise : 64

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Dominique CREPY	60 Voix	Soixante
Mme Julie HERTAULT	66 Voix	Soixante-six

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Julie HERTAULT a été proclamée **NEUVIEME VICE-PRESIDENTE** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26*



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du dixième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 10ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 10ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Damien MONTEL est candidat à la fonction de 10ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 130
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 33
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 88
- f. Majorité absolue requise : 45

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Damien MONTEL	86 Voix	Quatre-vingt-six
M. Philippe TIQUET	1 Voix	Une
M. Marcel PRIN	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

M. Damien MONTEL a été proclamé **DIXIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

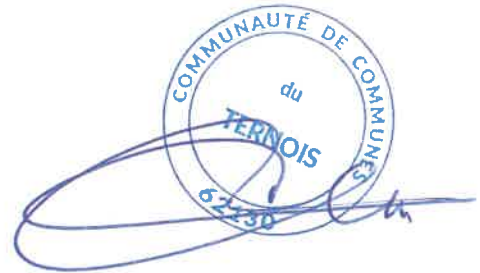
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Délibération n°14/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du onzième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'élection du 11ème vice-Président, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande aux candidats au poste de 11ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Jean-Luc FAY et Jérôme JOSSIEN sont candidats à la fonction de 11ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 129
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 121
- f. Majorité absolue requise : 61

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Jean-Luc FAY	92 Voix	Quatre-vingt-douze
M. Jérôme JOSSIEN	29 Voix	Vingt-neuf

Vu les résultats du scrutin ;

M. Jean-Luc FAY a été proclamé **ONZIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du douzième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'**élection du 12ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 12ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Bertrand BEAUCAMP est candidat à la fonction de 12ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 129
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 26
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 99
- f. Majorité absolue requise : 50

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Bertrand BEAUCAMP	95 Voix	Quatre-vingt-quinze
M. Olivier RIGOT	3 Voix	Trois
M. Jérôme JOSSIEN	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

M. Bertrand BEAUCAMP a été proclamé **DOUZIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du treizième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'**élection du 13ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande aux candidats au poste de 13ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Christophe COPPIN et M. Lionel BOITEL sont candidats à la fonction de 13ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 127
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 115
- f. Majorité absolue requise : 58

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Christophe COPPIN	39 Voix	Trente-neuf
M. Lionel BOITEL	76 Voix	Soixante-seize

Vu les résultats du scrutin ;

M. Lionel BOITEL a été proclamé **TREIZIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Délibération n°17/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

Objet de la Délibération :

Election du quatorzième vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 avril 2026 fixant le nombre de vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-Présidents en date du 24 avril 2026 ;

Il est procédé à l'**élection du 14ème vice-Président**, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Le Président demande au(x) candidat(s) au poste de 14ème vice-Président de la Communauté de Communes, de se déclarer.

M. Willy GALLET est candidat à la fonction de 14ème vice-Président.

Après le vote des conseillers communautaires, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 127
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 32
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 90
- f. Majorité absolue requise : 46

<u>Noms et prénoms des candidats</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. Willy GALLET	87 Voix	Quatre-vingt-sept
M. Philippe TIQUET	1 Voix	Une
M. Jérôme JOSSIEN	1 Voix	Une
M. Alain BERTHE	1 Voix	Une

Vu les résultats du scrutin ;

M. Willy GALLET a été proclamé **QUATORZIEME VICE-PRESIDENT** de la **Communauté de Communes du TERNOIS** et a immédiatement été installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026
Délibération n°18/24.04.2026

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Complexe Sportif Intercommunal de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de M. André GENELLE.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre CANDAELE.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 132 PRESENTS : 114 POUVOIRS : 13 VOTANTS : 127	POUR : 127 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°01 en date du 24 avril 2026 relative à l'installation du nouveau Conseil communautaire ;

Vu la délibération n°02 en date du 24 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Ternois ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Ternois ;

Considérant que le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou aux membres du bureau, afin de faciliter la bonne marche de l'administration, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte financier unique ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- de l'adhésion de l'intercommunalité à un autre établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;
- des fonds de concours ;
- de la création et la suppression d'emploi ;
- de l'adoption du régime indemnitaire des agents territoriaux.

Considérant que le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé du Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE :

de déléguer au Président de la Communauté de Communes pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
Signer les contrats d'emprunt pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : la faculté de passer du taux variable au taux fixe et inversement, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement (renégociation). Exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques, ci-dessus.
Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice, selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices.
2. Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire et signer tout contrat y afférent.
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents, et prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres.
5. Conclure les contrats d'assurance, diligenter et participer aux réunions d'expertise et accepter les indemnités de sinistres afférentes aux différents contrats d'assurances passés.
6. Déposer des demandes de subventions auprès des différents financeurs pour l'ensemble des projets intercommunaux.

7. Approuver les plans de financements et leurs modifications éventuelles portant sur l'ensemble des opérations et prendre toute décision sur l'exécution de celles-ci, sous réserve de la disponibilité des crédits sur les lignes budgétaires concernées.
8. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4 600€, décider la mise à la réforme des biens mobiliers.
9. Décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté de Communes pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la Communauté de Communes.
10. Conclure des conventions d'occupation de biens meubles ou immeubles avec un tiers pour les besoins ponctuels de ses compétences.
11. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
12. Créer, modifier ou supprimer des régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
13. Exercer, au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme.
14. Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans la totalité des actions intentées contre elle, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toutes natures, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action, notamment dans le cas d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux exercé contre un arrêté, une délibération, et plus généralement contre tout acte réglementaire ou individuel émanant d'un représentant habilité de la collectivité, ainsi que dans le cas d'un référé déposé devant le juge administratif ou judiciaire, se constituer partie civile par voie d'action ou d'intervention dans les cas de vols et dégradations de biens immobiliers et mobiliers intercommunaux, d'atteinte à l'intégrité physique et morale du personnel intercommunal. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
15. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
16. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la Communauté de communes dans la limite de 5 000€.
17. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de communes, à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
18. Signer tout bail de location, après consultation des services fiscaux.

19. Prendre toutes les décisions en matière de cession de véhicules, propriété de la Communauté de communes.
20. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté de communes utilisées par les services publics communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires.
21. Prendre toute décision concernant la signature de convention inférieure à 50 000€ HT.
22. Adopter et modifier les règlements applicables à l'organisation et au déroulement de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif et de loisirs portées par la Communauté de communes.

Le Président rendra compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation des attributions exercées par lui, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire.

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

André GENELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28/04/26
et publication et notification le 28/04/26

